

même mois le Souverain Pontife leur répond : « ... Rien ne peut nous
« être plus agréable que la propagation la plus étendue de cette sainte
« milice du Tiers-Ordre qui, à la suite de ce chef et de ce maître sacré,
« oppose de grands remèdes aux maux du siècle et promet au monde
« des biens insignes, dans l'ordre public comme dans l'ordre privé... »

Impossible de citer tous les documents et toutes les paroles tombés
de la plume ou des lèvres du regretté Pontife, en faveur du Tiers-Ordre
et de son action. Le 21 septembre 1900, un Congrès des Tertiaires
du monde entier ayant été convoqué à Rome, Léon XIII revient à
son idée, à son précieux Tiers-Ordre : « Que les religieux du premier
« Ordre, auxquels il appartient de diriger l'armée des Tertiaires, se
« persuadent bien qu'à le propager ils travaillent très efficacement au
« salut des individus et de la société publique. Qu'ils fassent donc
« tous leurs efforts pour que de très nombreuses personnes de l'un et
« de l'autre sexe donnent leur nom au Tiers-Ordre. Que d'ailleurs on
« n'enlève rien aux lois établies : et que par toute la terre on retrouve
« chez ses membres la même manière de vivre et d'agir... Pour que
« les fidèles accordent au Tiers-Ordre l'estime qu'il mérite, que les
« évêques le recommandent aux membres du clergé. Ce résultat s'ob-
« tiendra facilement si les jeunes clercs, durant le temps de leur forma-
« tion dans les séminaires, revêtent les insignes de cet ordre de la
« Pénitence. »

A la date du 4 octobre 1900, un bref renferme cette phrase qui
faisait le fond de la pensée du Pape défunt : « La condition du temps
« où le B. François a apporté sa règle du Tiers-Ordre ressemble en
« beaucoup de points à la nôtre. On ne saurait donc douter que les
« excellents résultats auxquels il est arrivé par cet Institut, l'Eglise et
« la société ne puissent les obtenir aussi par vos efforts. Dieu veuille
« qu'il en soit ainsi par l'intercession de saint François. »

* Que de fois dans des circonstances moins solennelles, le même re-
gretté Pontife n'a-t-il pas recommandé le Tiers-Ordre ! Il semble même
qu'il ait eu à cœur de ne laisser passer aucune occasion de le répandre :

« Quand j'étais à Pérouse, dit-il le 29 mars 1878, j'ai tout fait pour
« propager le Tiers-Ordre dans mon diocèse... J'ai l'intention de
« faire encore la même chose maintenant, afin que le Tiers-Ordre se
« dilate et fleurisse dans le monde entier. »

Et certes Léon XIII a tenu parole, en voici seulement quelques
exemples. Le 2 octobre 1878, s'adressant à un prêtre français, à
qui il avait donné audience, Monsieur l'abbé Sallot :

— Qu
— Le
— El
— Je
— Il
— Ne
— Eh
vent que
Le 29
« Moi au
« très he
A tous
décembre
« toutes,
« ici repr
« François
Le Tie
patible av
le pensen
Le 12 r
« O. dre :
« tiaires su
« du mon
En mai
« Oh ! cet
« content !
« institutic
« cela n'es
En sept
redira jusq
« ses remè
« sées par l
Enfin, p
tife, l'immo
tous les T
précédentes
ce bref nou
« long pont
« servation